



URBANISME

Révision du site patrimonial remarquable

Dans le cadre de la concertation menée pour la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Publié le 28 juin 2022

Dans le cadre de la concertation menée pour la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de La Baule-Escoublac, nous vous informons que des registres de concertation sont à votre disposition sur les sites suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- › Hôtel de Ville : 7 avenue Olivier Guichard
- › Mairie annexe d'Escoublac : 39 avenue Henri Bertho
- › Mairie annexe du Guézy : 121 avenue Saint Georges
- › Annexe de Mairie Lajarrige : 35 avenue de la Grande Dune

Dans l'attente de l'évolution des travaux qui seront portés à votre connaissance dans les tous prochains mois, nous vous invitons dès maintenant à nous faire part de vos suggestions, problématiques, difficultés que vous rencontrez aujourd'hui au regard du règlement actuellement en vigueur (s'agissant du niveau de protection des villas, ou des dispositions réglementaires).

Vous pouvez également si vous le souhaitez, adresser vos demandes via "Contact"

Contact

MAIRIE DE LA
BAULE-ESCOUBLAC

Direction de l'Urbanisme

🕒 Lundi 8h30 à
12h30 et de
13h30 à 17h.
Mardi 8h30 à
12h30 et de
13h30 à 17h.
Mercredi 8h30 à
12h30.
Jeudi 8h30 à
12h30 et de
13h30 à 17h.
Vendredi 8h30 à
12h30.

✉ [Courriel](#)

📞 0251757575

📍 ITINÉRAIRE

([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR/47.282755,-
2.394753](https://www.google.com/maps/dir/47.282755,-2.394753))

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

